



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale de la recherche
et de l'innovation**

Service de la coordination des stratégies de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction territoires, société et savoirs

Département diffusion des connaissances et de la
documentation - DGESIP-DGRI A1-3
n° DGSIP-DGRI-D2022-010228

Affaire suivie par : Odile Contat
Tél : 01 55 55 79 07
Mél : odile.contat@enseignementsup.gouv.fr
1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le 28 octobre 2022

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

A Monsieur le directeur de l'Agence
bibliographique de l'enseignement supérieur

Objet : Proposition de lettre de mission pour le mandat de directeur de l'ABES (09/10/2022-08/10/2025)

Par arrêté du 25 août 2022, vous avez été nommé pour un mandat de trois ans à la direction de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Je souhaite, par cette lettre, préciser les orientations qu'il vous appartiendra de mettre en œuvre au cours de votre mandat.

Créée par le décret n°94-921 du 24 octobre 1994, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a pour mission initiale le recensement et la localisation des fonds des bibliothèques de l'enseignement supérieur ainsi que la facilitation de l'accès aux catalogues, aux bases de données et aux documents. Les mutations profondes en matière d'accès à la documentation, dont la nature elle-même s'est trouvée largement diversifiée, que les étudiants, les chercheurs et les personnels des bibliothèques connaissent depuis bientôt 30 ans, ont amené l'agence à élargir et approfondir ses actions tout en restant fidèle à son ambition initiale et fondamentale : faciliter l'accès à l'information.

L'agence a élargi son champ d'action et coordonne aujourd'hui la production et la mise à disposition de données et métadonnées pour les communautés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Opérateur national pour l'information scientifique et technique, elle coordonne le signalement et la collecte des thèses, l'achat de ressources documentaires électroniques en coopération avec le consortium Couperin et porte des projets nationaux structurants.

Sollicitée depuis une dizaine d'années sur des projets de plus en plus diversifiés, l'agence a besoin aujourd'hui de consolider ces avancées récentes afin de mieux s'intégrer dans les réseaux nationaux et internationaux de l'information scientifique et technique.

1. Réflexion en vue du contrat d'établissement

Relations avec le réseau et les partenaires

Le renouvellement de la relation de l'ABES avec les établissements utilisateurs de ses services et données, au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche comme au dehors, devra être l'une de vos premières préoccupations. Vous réfléchirez notamment à la manière dont l'ABES prendra en compte les besoins des établissements, dont elle aura facilité l'expression, pour alimenter la réflexion de l'agence sur ses propres projets et leurs évolutions.

Un même objectif doit vous animer pour renforcer le dialogue avec le ministère et l'intégration des actions de l'ABES dans les politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les thématiques qui

concernent l'établissement : les services associés aux données ouvertes, aux algorithmes et aux codes sources notamment.

Dans le cadre d'une politique d'animation de réseau et d'écoute des communautés, vous devrez entreprendre une démarche d'identification des besoins des utilisateurs potentiels des données gérées par l'ABES dans l'ensemble de l'ESR. Ce travail doit contribuer à la priorisation des projets mis en avant par l'agence. À plus long terme, vous travaillerez à la mise en place de procédures formalisées qui permettent à l'établissement de gérer le cycle complet des projets : leur estimation, leur sélection et leur priorisation en amont de leur réalisation proprement dite, et l'évaluation de leurs résultats en aval. Cette démarche pourra également permettre d'identifier les opportunités pour l'ABES de dégager des moyens supplémentaires pour réaliser ses objectifs.

Cette réflexion devra être menée en tenant compte de deux projets structurants et intimement liés, qui auront un impact potentiel important sur l'ensemble des établissements de l'ESR : le socle technique utilisé par l'agence et la transition bibliographique.

Socle technique de l'ABES

L'objectif de renouveler le socle technique utilisé par l'ABES est ancien et largement connu. Cet objectif mérite d'être rappelé et une période de réflexion initiale doit vous permettre de proposer plusieurs scénarios à cet égard, qui devront comporter des éléments financiers, une analyse des impacts pour l'agence et pour les établissements du réseau, des changements envisagés, et des éléments de calendrier. Ce renouvellement devra mesurer l'effet de la prise en compte, et à quel niveau, du chantier de la transition bibliographique.

Transition bibliographique

Un travail conceptuel important a été entrepris depuis 2015 sur la transition bibliographique qui devrait, dans les quelques années qui viennent, entrer dans sa phase d'implémentation et de mise en œuvre.

L'ABES devra évaluer avec les acteurs du réseau les différents scénarios d'implémentation de ce nouveau modèle dans l'enseignement supérieur et la recherche. À ce stade, de nombreuses options restent possibles et leur analyse devra permettre de faire des choix éclairés mettant en balance les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités des différentes stratégies qui s'offrent aux communautés d'utilisateurs. Parmi les points à examiner, peuvent être identifiées les questions de formation et d'accompagnement au changement, les nécessaires évolutions des logiciels métiers présents sur le marché, et leurs conséquences financières pour les établissements, ou encore l'insertion de la France dans les réseaux européens de documentation. Cette analyse devra être partagée avec la Bibliothèque nationale de France, partenaire de l'ABES sur ces sujets, et prendre en compte aussi bien les réflexions en cours au sein des réseaux professionnels que les éléments liés aux aspects techniques et aux coûts de mise en œuvre.

Une période initiale de réflexion sur ces trois sujets de la relation au réseau, du socle technique de l'ABES et de la transition bibliographique doit vous amener à proposer au CA de l'automne 2023 un programme d'actions et une organisation adaptée aux objectifs fixés, qui devront être intégrés au contrat d'établissement et dont les premières réalisations devront se concrétiser avant la fin de votre mandat.

2. Identifiants personnes et structures

L'ABES est gestionnaire d'IdRef, qui constitue pour les personnes un identifiant jouant un rôle pivot indispensable. L'agence gère aussi le consortium ORCID-FR en collaboration avec Couperin. Cette implication fait de l'ABES un acteur clé dans le domaine des identifiants des chercheurs pour l'ensemble de l'ESR.

Un effort spécifique pourra être entrepris en direction des établissements et des infrastructures de recherche, pour les aider à prendre en compte ces identifiants et à les insérer dans leur circuit de données interne. En lien avec ORCID, les voies d'amélioration de la gestion des données des acteurs français de l'enseignement supérieur et de la recherche seront recherchées.

Un travail parallèle, moins avancé à ce stade, est en cours tant aux niveaux national qu'international, sur les identifiants de structures et les affiliations (ROR, RSNR, etc.). Le travail sur ces derniers et leur intégration dans le paysage des données constituera pour l'ABES un objectif à moyen terme.

3. Relations avec le CINES

Le MESR pilote sur le site montpelliérain deux établissements publics administratifs de taille relativement modeste, aux problématiques administratives et comptables similaires : l'ABES et le CINES.

L'ABES bénéficie d'une proximité géographique avec le CINES, dont elle utilise très largement les services. Une proximité de mission existe également autour des archives scientifiques et des données de la recherche : le CINES travaille à l'archivage de données électroniques afin de contribuer à la préservation du patrimoine scientifique national. Il est très impliqué dans le développement du système d'archives électroniques VITAM. L'ABES, gestionnaire de Calames, a également un rôle important dans le signalement des archives scientifiques des établissements.

Un dialogue entre ces deux établissements semble donc souhaitable. Vous vous rapprocherez de votre homologue, qui prend ses fonctions dans un calendrier proche du vôtre, et réfléchirez en commun, pendant la durée de vos mandats respectifs, aux convergences possibles entre les deux institutions, en particulier pour ce qui concerne les outils de travail, les compétences disponibles et l'utilisation des ressources communes.

4. Renforcement de la structure

Pour mener à bien ces missions ambitieuses, vous veillerez à animer un dialogue nourri et de qualité avec les agents. Une clarification des procédures de travail, une réflexion sur l'organisation des projets et une optimisation de l'utilisation des moyens de l'ABES peuvent contribuer à cette démarche de renforcement de la structure.

Par ailleurs une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pourra servir le même objectif. Dans un contexte de forte évolution des métiers, un effort spécifique est à mener sur la formation des agents en parallèle d'une réflexion sur les fonctions et compétences qu'il serait utile de développer à moyen et long terme.

Ces actions, ainsi que l'évaluation HCERES en cours, peuvent justifier de surseoir, au moins provisoirement, à la mise en œuvre de nouveaux projets susceptibles d'engager l'établissement sur un trop long terme et au-delà de ses missions courantes. Vous piloterez, en concertation avec les équipes de l'ABES, l'organisation d'une réflexion de quelques mois permettant en particulier à l'établissement de définir son nouveau contrat 2023-2026.

Cette réflexion devra associer étroitement les membres du personnel et se faire en collaboration avec les établissements de l'ESR utilisateurs des services et données de l'agence ainsi qu'avec le MESR, sans écarter les partenaires extérieurs qu'il vous paraîtra opportun de consulter. Ce travail d'analyse pourra également, si nécessaire, et sur des sujets spécifiques, s'appuyer sur des compétences et prestations extérieures.

Je me tiens à votre disposition, avec mes services, pour toutes questions relatives à ces sujets, et vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de toute ma considération.

Très sincèrement,

Pour la ministre,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Anne-Sophie BARTHEZ